



Facture Fosse septique commune

Par **AurelG**, le **16/03/2023** à **12:35**

Bonjour,rnrnNotre propriétaire souhaite nous imposer le règlement de 1/3 de la facture d'entretien de la fosse septique.rnCependant : rn- nous louons un meublé avec charges comprisesrn- le bail ne mentionne nulle part la présence d'une fosse septiquern- la fosse est commune aux 2 logements (propriétaire et nous locataires)rn- nous ne sommes dans le logement que depuis 1anrn- nous n'avons pas accès à la facture précédente qui prouve la vidange des locataires précédents ou l'entretien précédent rn- la facture de l'intervenant ne comporte pas le détail précisant le prix du nettoyage du bac à graisse, qui selon la propriétaire correspond au 1/3 de la facture, juste une ligne « déplacement et entretien » avec la somme totale en facernNous refusons de payer pour l'utilisation des précédents locataires ou du propriétaire, surtout nous l'imposer sans nous avoir averti auparavant ni dans le bail ni d'informations d'un futur entretien à venir.rnrnEst-elle dans son droit de demander ce règlement ? rnSommes nous en droit de refuser ce règlement à la vue de tous ces éléments ?rnrnMerci par avance pour votre réponse,rnCordialement,rnrnAurélien G.

Par **Lag0**, le **17/03/2023** à **06:52**

Bonjour,rnrnSi le terme "avec charges comprises" signifie que vous êtes sous le régime des charges forfaitaires (à vérifier dans le bail), le bailleur ne peut rien vous demander en plus du forfait prévu.